



Commission du développement des territoires urbains et ruraux

2211 - Développement local des bassins de vie

Soutien financier aux EPCI pour la réalisation de documents d'urbanisme

Rapport n° CP/2011/92

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule animation et observation des territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à la communauté de communes concernée en application du dispositif de soutien financier en faveur des communes et EPCI pour la réalisation de leurs documents d'urbanisme adopté par le Conseil Général le 18 novembre 2002 et modifié le 25 octobre 2010 dans le cadre de la démarche de révision des politiques publiques départementales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide en faveur de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux, le Conseil Général a décidé de participer aux frais des études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage liés aux élaborations et aux révisions complètes de PLU.

Pour les études, l'aide du Département complète celle apportée par l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de façon à couvrir 75 % du coût H.T. pour la tranche inférieure à 5 000 €, 50 % du coût H.T. pour la tranche de 5 000 € à 10 000 € et 20% du coût H.T. pour la tranche de 10 000 € à 15 000 € et pour chaque commune concernée.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, une participation aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 20 % du montant H.T. et dans la limite d'une dépense plafonnée à 5 000 € par commune peut le cas échéant être accordée. Néanmoins, conformément à la décision du Conseil Général du 25 octobre 2010, cette nouvelle disposition ne peut s'appliquer à la communauté de communes concernée dans la mesure où la subvention a été sollicitée au Département avant la date du 1^{er} janvier 2011 et l'aide de l'Etat au titre de la DGD a été attribuée en 2010.

En application de ce dispositif, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une subvention d'un montant de 37 364 € à la communauté de communes du Soultzerland pour la réalisation des plans locaux d'urbanisme de ses communes membres.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27083	204-20414-71	100 000,00 €	100 000,00 €	37 364,00 €

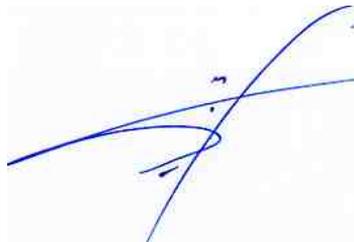
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 37 364 € à la communauté de communes du Soultzerland pour la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) de l'ensemble de ses communes membres.

Le versement de cette aide fera l'objet d'un premier acompte de 20 % après la signature du contrat d'études, d'un deuxième acompte de 30 % sur présentation de la délibération du Conseil Communautaire relative à l'arrêt des PLU et le solde interviendra suite à l'approbation des PLU et sur présentation des factures certifiées acquittées par le comptable du trésor.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL